



Association pour
l'**IN**formation et la **DÉ**fense
des **CO**nsommateurs **SA**lariés

Manifeste Européen

Nos valeurs, nos luttes

Pour une Europe Sociale

Version Août 2020

Une force pour l'information et la défense des **C**onsummateurs

Qui sommes-nous ?

INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979.

Son objectif est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés, l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités). Défense individuelle comme défense collective.

Reconnue et agréée par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Nos activités

Forts d'une longue expérience, les responsables d'INDECOSA-CGT, accueillent dans leurs permanences, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et/ou collectifs, afin de les aider et de les conseiller pour que justice leur soit rendue.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est « l'organisation CGT des consommateurs » et non pas comme souvent cela est dit « l'organisation des consommateurs CGT », elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions que perçoivent toutes les organisations de consommateurs, la vente de sa revue bimestrielle « IN Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels.

Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire tous les ans. L'assemblée générale triennale fixe les orientations de travail de l'association.

Elle organise régulièrement et autant que besoin des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire sa connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs.

Nos champs d'intervention

Ils sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent de nos vies au quotidien.

Transport, Logement, Santé, Banques & Surendettement, Alimentation, Pouvoir d'achat, Rénovation urbaine, Publicité, Fiscalité, Eau, Économie circulaire, Aménagement des territoires... tels sont les domaines dans lesquels nous nous investissons, et d'autres encore.

Préambule

- I. Notre démarche
- II. Méthodologie
- III. Principes généraux

Les thèmes du Manifeste

- Thème 1 : Transports
- Thème 2 : Logement
- Thème 3 : Eau
- Thème 4 : Pouvoir d'achat
- Thème 5 : Rénovation urbaine
- Thème 6 : Aménagement du territoire
- Thème 7 : Santé
- Thème 8 : Banques & Surendettement
- Thème 9 : Économie circulaire
- Thème 10 : Publicité
- Thème 11 : Fiscalité
- Thème 12 : Alimentation
- Thèmes à développer...



Préambule



I. Notre démarche

De longue date, INDECOSA a cherché à s'investir en Europe, aux côtés des autres associations de consommateurs de l'UE, parfois sous le regard dubitatif de nos adhérents. Était-il pertinent d'investir un tel espace géographique, avec toute sa diversité et ses lois variant d'un état à un autre ? En avons nous la capacité ? Ne devons nous pas plutôt nous concentrer sur nos actions nationales ?

Ces questions étaient d'autant plus légitimes que les premières tentatives de créer un tel espace échouèrent. Mais l'idée restait dans de nombreux esprits, et en 2009, INDECOSA, avec d'autres associations de consommateurs venant d'Italie, de Grèce, d'Espagne... fonde l'ECU (European Consumers Union), une association qui veut se démarquer des « machines à subventions » européennes qui, invariablement, conduisent à faire des dites subventions une finalité et non plus un moyen.

Au fil des années, l'ECU, où nous occupons une vice-présidence, a fédéré 23 associations de consommateurs issues de 17 pays. Ce réseau constitue un vaste ensemble géographique et culturel où nous pouvons faire entendre la voix de notre association.

En 2019, l'ECU a obtenu son enregistrement comme groupe d'intérêt auprès des institutions européennes. Cela signifie concrètement que nous sommes désormais habilités à représenter les intérêts des consommateurs européens auprès de l'UE. Juste avant que le confinement de la crise sanitaire de 2020 ne se produise, nous devons intervenir à ce titre dans une action conduite par le Comité Économique et Social Européen (CESE) et le Parlement Européen.

Puis est survenue la crise sanitaire de Mars 2020, démonstration tragique de ce que nous portions depuis longtemps.

La consommation étant désormais mondiale, toutes les questions relatives aux normes, à la sécurité, aux approvisionnements... trouvent désormais des réponses à l'échelle globale.

Le monde tel qu'il apparaît aujourd'hui, gouverné par des préceptes ultra libéraux où le chacun pour soi prime, où l'opulence se concentre entre les mains de peu tandis que de nombreux autres manquent de tout, ce monde là nous n'en voulons pas, et nous le combattons, toujours et encore.

Appartenir à une association européenne, ce n'est pas chose simple. Les avis y sont divers, les histoires différentes, les approches parfois divergentes. Mais les citoyens européens, dans leur écrasante majorité, partagent une même aspiration : celle de mieux vivre, dans un monde plus respectueux de l'Humain et de l'environnement, un monde plus juste, plus équitable, un monde tel que nous voudrions pouvoir le léguer avec fierté à nos enfants.

En face de nous, l'égoïsme le plus abject, le plus cynique et le plus mortifère le dispute à la cupidité la plus court-termiste et stupide que l'on puisse imaginer. Au plus fort de la crise sanitaire, équipements et équipes manquaient à l'appel, parce que certains, du haut de leurs théories fumeuses et dans le confort de leurs fortunes et positions, avaient voulu faire encore plus de profits, toujours et encore plus. Nombreux sont celles et ceux qui ont payé de leur vie cette cupidité vorace.

Nous devons donc réagir, nous organiser, développer nos forces, et pour cela, l'UE est un territoire à notre portée, où tout ou presque reste à faire.

Nous le ferons à notre façon, avec nos valeurs.

II. Méthodologie

Le consensus mièvre n'est pas dans nos gènes. Nous sommes héritiers de valeurs qui nous viennent d'une longue et douloureuse histoire du mouvement ouvrier, et aucune alliance, aucun projet, qu'il soit européen ou mondial, ne nous le fera oublier.

Nous avons pleinement conscience de la diversité européenne, et de cette conscience est née la nécessité d'un travail, si nous voulons pouvoir agir ensemble. Ce travail, c'est la mise sur papier de nos positions à travers de nombreux thèmes : santé, alimentation, transport...

Grâce à ce travail, nous pourrons non seulement nous exprimer clairement face aux diverses sollicitations qui nous seront faites, mais de plus, nous pourrons beaucoup plus simplement et rapidement identifier les convergences qui nous unissent à travers l'Europe... tout autant que les divergences qui nous conduiront vers d'autres choix.

Le Manifeste Européen n'est pas un inventaire de tout ce qui se fait dans les pays de l'UE sur les thèmes évoqués. Nous n'en avons ni le temps, ni les moyens, ni même la volonté !

Le Manifeste Européen, c'est l'affirmation des valeurs d'INDECOSA-CGT, ce que nous aspirons à voir advenir pour tous les citoyens de l'UE, sans exclusion.

Ce document est un document vivant, qui doit s'enrichir de nos expériences, de nos rencontres, de nos réflexions, de nos réussites et de nos échecs. Il évoluera, comme nous avons toujours évolué, sans nous renier, en aucune façon.

Il dit ce que nous sommes, ce que nous portons, et ce que nous sommes prêts à partager.

Parce que nous sommes INDECOSA-CGT.

Et parce que demain, encore plus qu'hier et aujourd'hui, nous lutterons de toute notre énergie pour bâtir le monde auquel nous aspirons.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour construire ce Manifeste.

1. Identifier des thèmes

Le premier travail a consisté à identifier les thèmes sur lesquels nous devons nous positionner. 14 thèmes ont été identifiés dans un premier temps, auxquels se sont ajoutés 2 autres. Sur ces 16 thèmes, 12 ont pu être traités. C'est à dire que nous avons pu trouver le temps et les ressources pour les développer. Ce sont ces 12 thèmes que vous trouverez ici. Vous retrouverez les 4 restants au chapitre « Thèmes à développer... » en fin de Manifeste.

2. Identifier des « têtes de file »

Pour chaque thème retenu, nous avons identifié une personne référente au sein de notre association. Ces membres, souvent connus et reconnus dans notre association, ne sont pas nécessairement des « experts » des questions abordées, mais par leur investissement, leur travail et l'intérêt manifeste qu'ils y portent, ils se sont trouvés tout désignés pour rédiger une première proposition pour leur thème respectif. Ce fut un long travail, en plus de leurs attributions courantes, et nous ne les remercierons jamais assez pour leur implication.

3. Groupes de réflexion

Une fois les premières propositions rédigées, nous avons demandé aux adhérents d'INDECOSA s'ils souhaitaient participer aux groupes de réflexion mis en place pour chaque thème. Si les appels au sens large n'ont rencontré que peu d'échos, les demandes adressées directement à des adhérents connus pour s'intéresser aux sujets abordés ont eu plus de succès. Nous avons d'ailleurs bénéficié des apports de plusieurs contributeurs externes à notre association, avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de travailler. Globalement, un délai de 4 semaines leur a été laissé pour ajouter, amender, voire supprimer des éléments de la version de base. Nous remercions également chaleureusement tous ces contributeurs qui ont su affiner de nombreux points.

4. Soumettre à l'Assemblée Générale

Enfin, une fois une version thématique finalisée, elle a été insérée à ce document pour pouvoir être examinée et éventuellement amendée. Par la suite, d'autres révisions pourront être entreprises en les soumettant aux futures assemblées générales.

III. Principes généraux

Rapidement, il est apparu que des principes généraux présents dans toutes les thématiques nous animaient.

Ces valeurs sont pour nous fondamentales, et leur partage constitue bien souvent un préalable à tout rapprochement avec une autre organisation.

1) Principe d'égalité

INDECOSA-CGT réaffirme son attachement fondamental à l'égalité des droits pour l'ensemble des citoyens de l'UE. Les socles européens, quels qu'en soient la nature, doivent conduire, pour tous les citoyens de l'UE, à disposer de droits suffisants pour garantir un niveau de vie digne, stable et pleinement intégré aux environnements sociaux.

2) Principe de solidarité

INDECOSA-CGT rappelle que la notion de « citoyen de l'UE » englobe non seulement toutes les personnes résidant sur le territoire européen, mais également tous les territoires qui en dépendent ou s'y rattachent. Il ne peut y avoir, en aucune circonstance, des citoyens de « seconde catégorie ». De la même façon, INDECOSA n'admet aucune différence de traitement entre « riches » et « pauvres » (que l'on parle d'États ou de citoyens) sauf dans la mesure où ces différences visent à élever tout le monde au même niveau.

3) Principe de réponse aux besoins sociaux et matériels

Pour INDECOSA, l'essentiel réside dans la réponse apportée aux besoins sociaux et matériels des citoyens. Nous récusons ardemment la logique du « besoin des marchés » qui ne conduit qu'à plus de pauvreté et de souffrance humaine, au seul profit d'une « élite » auto proclamée. Nous refusons toute forme de lobby économique contraire au bien être du citoyen. Pour nous, le seul objectif digne de considération reste celui du progrès humain, et en aucun cas celui du profit pour le profit.

5) Principe de respect de la planète et du cadre de vie

INDECOSA priorise le bien-être de la planète et du vivant. Nous devons préserver nos ressources naturelles et remettre en cause tout ce qui peut nuire à notre existence. Nous soutenons le développement des énergies renouvelables et des produits et processus durables. Nous condamnons et combattons avec ardeur tout ce qui peut conduire à priver les générations à venir de leur droit le plus élémentaire, celui de jouir d'une planète en bonne santé. Pour pouvoir espérer un tel résultat, nous portons avec fermeté l'idée que la consommation (biens et services) doit s'extraire de la logique destructrice liée à la prédation des marchés.

6) Principe de proximité et de lien social

Nous revendiquons la primauté du contact humain sur le tout numérique. Nous soutenons le maintien des lieux d'accueil et d'échanges face à un dogme du dématérialisé qui conduit à l'isolement et à l'individualisme. Nous appelons à une vie locale dense avec des services publics de proximité, des agglomérations à taille humaine disposant de lieux de rencontre et de respiration, une équité de traitement territorial, et tout ce qui favorisera l'accès aux productions locales.

7) Principe d'émancipation et de vivre ensemble

Le citoyen n'est pas une marchandise, il a le droit à l'émancipation, à la culture, au sport, aux loisirs. Le citoyen ne peut en aucun cas être réduit à un outil de production, devenant inévitablement un fardeau social dès lors que les vicissitudes de l'existence entravent sa capacité de produire. Chaque être humain est une richesse commune qui se doit de pouvoir s'épanouir. Nous donnons la priorité aux lieux de vie en famille, à ceux de rencontre, d'échange et de partage. Nous aspirons à une vie expurgée de son rapport actuel à l'argent, à la domination et à l'exploitation. Nous luttons avec ardeur contre toutes les formes d'individualisme et donnons priorité à la collectivité.

8) Principe de liberté et de science

Nous voulons que les citoyens soient libres dans le respect de l'intérêt collectif. De la même façon que le citoyen ne peut se réduire à un producteur de valeur monnayable, il ne peut non plus être réduit à un consommateur téléguidé par le marketing, la publicité, la mode. Nous luttons contre toute forme de fichage et d'identification. Nous accueillons avec satisfaction et espoir les progrès de la science dès lors que celle-ci se met au service du bien être de tout citoyen. A l'inverse, nous nous dressons contre l'accaparement des progrès scientifiques ou leur utilisation à des seules fins mercantiles ou élitistes.



Transports



THÈME
1

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Patrice MOREAU

II. Contributions

Nioucha PERAT, Philippe DENOLLE
(Convergence Nationale du Rail), Christian
KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) Le transport ferroviaire est nécessaire et stratégique à la vie des nations (au même titre que l'énergie, l'eau...). Les entreprises ferroviaires doivent être publiques pour ne pas être soumises aux lois du marché et garantir un haut niveau de services.
- 2) Seul le transport de marchandises par les réseaux ferrés peut garantir à l'UE le transport des biens et des matériels indispensables à son fonctionnement, notamment en période de crise visant à limiter les déplacements ou paralysant de nombreux services. En offrant un service complet intégré (intendance, couchage, repas des conducteurs), le réseau ferré répond par nature à de nombreuses difficultés rencontrées durant les dites-crisis. A cet effet, le transport par voie ferrée de caisses mobiles adaptables sur des camions (pour dessertes locales terminales en amont et en aval) doit être développé et systématisé.
- 3) Le transport des travailleurs trans-frontaliers, ou la réponse aux afflux touristiques, doit passer par un véritable développement des projets européens de services express métropolitains, partout là où il y a des besoins. La politique tarifaire doit être adaptée à un tel usage et encourager à prendre le train.
- 4) Partout où les distances représentent moins de 2 heures d'avion, une offre européenne ferroviaire doit exister pour relier les grandes agglomérations par des lignes classiques ou en grande vitesse, qui permettent ensuite de rejoindre les réseaux locaux. L'avion, qui est un mode de transport extrêmement polluant, doit se limiter aux déplacements de plus de deux heures. Pour le transport aérien, il faut mettre fin aux exonérations ou limitations de taxe sur le kérosène. Au contraire, il faut créer une surtaxe sur les trajets inférieurs à deux heures et la reverser intégralement au développement du recyclage ou à la transition écologique.
- 5) En matière fluviale, des budgets européens doivent se mettre en place pour remettre aux normes les canaux et rivières et aider les États à réaliser des projets plus audacieux pour le transport de marchandises par péniches.
- 6) L'UE doit favoriser la mise en place de ferries propres pour les dessertes côtières de ville à ville.
- 7) Les transports locaux doivent garantir leur accessibilité à tous les citoyens afin de faciliter les mobilités sociales, culturelles et professionnelles. Ils doivent également œuvrer à l'égalité des citoyens de l'UE et contribuer aux défis environnementaux qui s'imposent à nous.
- 8) Les transports de nuit locaux doivent être développés partout où cela est possible. Ces transports sont un outil (parmi d'autres) efficace pour la sécurité des personnes et notamment des femmes.
- 9) Une politique coordonnée du fret ferroviaire doit être mise en œuvre pour assurer une véritable répartition géographique des nœuds logistiques. Cette dynamique ambitieuse doit inclure :
 - ❖ le transport des containers à partir des grands ports européens, en visant à éviter l'allongement des parcours,

- ❖ la création d'un arc atlantique ferroviaire partant du Royaume Uni, l'Irlande, la Hollande, et la Belgique, et assurant une desserte des ports de la façade de la Manche et de l'Atlantique pour rejoindre l'Espagne et le Portugal,
 - ❖ la priorisation donnée au transport de matières dangereuses, qui doivent relever d'une obligation de transport par voie ferrée. Ce point concerne également l'ensemble de la filière nucléaire. Le même principe doit s'appliquer au transport des déchets ménagers ou des déchets verts,
 - ❖ les transports de vrac, comme les céréales ou le ballast par train,
 - ❖ la messagerie ; à ce titre, le ferroviaire doit être intégré aux infrastructures logistiques pour être pleinement connecté aux hubs de distribution.
- 10) Poursuivre la construction de lignes nouvelles à grande vitesse pour relier les capitales européennes. La ligne des capitales européennes, qui visait à relier Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles en 90 min doit être relancée. Mais plus largement, ce sont tous les déplacements inter capitales européennes qui doivent être développés. Les connexions aux aéroports doivent également être repensées, afin de satisfaire au maillage européen par voie ferrée. Actuellement, la politique européenne en ce domaine n'est absolument pas à la hauteur des défis du développement durable pourtant clamés hauts et forts.
- 11) Nous portons l'idée de développer l'offre des trains de nuit pour relier les grandes villes européennes, à un coût beaucoup plus faible que des lignes à grande vitesse et avec des voitures confortables, que ce soit en favorisant des arrivées avant 9H ou en soutien d'éléments saisonniers (i.e. vacances d'été ou d'hiver) et/ou culturels (i.e. pèlerinages, événements musicaux ou sportifs, etc). Les trains de nuit doivent prendre leur entière place dans les politiques européennes de déplacement sur de longues distances. Cette revendication n'oppose pas trains de nuit et lignes à grande vitesse. Ce sont deux outils indispensables et complémentaires, qui doivent s'articuler entre eux et donc coordonner leurs investissements et entretiens.
- 12) Le transport automobile par train (auto train) doit être développé.
- 13) La politique tarifaire européenne doit être attractive et adaptée aux publics visés. Les taxes sur le transport ferroviaire doivent être réduites, et les dettes d'équipement de ces réseaux allégées voire effacées pour garantir un haut niveau d'entretien et de développement.
- 14) Maintenir un service humain, de proximité. Les citoyens de l'UE doivent pouvoir identifier l'usage du train à un service humanisé, disponible et accompagnant, ce que ne permet pas le tout numérique réservé à une clientèle pleinement formée à son usage.
- 15) La mobilité européenne, notamment à travers une offre ferroviaire étendue et accessible à toutes les composantes de la population, doit être établie comme un élément de brassage culturel essentiel entre les citoyens, et prioritairement en direction de la jeunesse. L'UE ne peut éternellement se targuer d'être garante de paix sur son territoire, et ne rien entreprendre d'ambitieux quant aux échanges interculturels indispensables à la construction effective d'une Europe des Citoyens.
- 16) Les réseaux ferrés doivent être directement placés sous la responsabilité des États Membres et appuyés par un budget européen conséquent et ambitieux, incluant le réseau, les qualifications et les technologies en vue d'une véritable harmonisation européenne. Ce principe fondamental est la seule garantie efficace d'un réseau entretenu (et donc sécurisé) et développé, à l'inverse de ce qui se pratique dans la logique commerciale privée. Il retire la question des transports européens de la seule logique mercantile qui ne recherche que la maximisation des profits, pour la resituer dans celle d'une politique globale pensée à l'aune des défis environnementaux et humains de notre époque.



Logement



THÈME
2

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Jean-Jacques NEYHOUSER

II. Contributions

Christian MECHAIN, Isabelle ROCHER, Patrice MOREAU, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) L'enjeu du logement abordable ne se limite pas aux frontières nationales. Face au mouvement de marchandisation et de privatisation du logement qui prend de l'ampleur en Europe, une véritable réflexion est indispensable. Les habitants et citoyens européens ne doivent plus être tributaires d'un marché dérégulé qui les prend en otage mais doivent, au contraire, pouvoir vivre dans des conditions d'habitation dignes à des prix modérés.
- 2) **Le logement est un droit fondamental, facteur-clé d'intégration économique et sociale, mesure de lutte contre la xénophobie et le nationalisme, pilier de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**
- 3) Partant du constat qu'un tiers des citoyens de l'UE sont locataires, la législation portant sur les rapports locatifs concerne la vie quotidienne d'un grand nombre de citoyens. Pour garantir des conditions équitables aux locataires, il est essentiel que les instances de l'UE et notamment le Parlement Européen soutiennent les mesures au niveau des États membres concernant en particulier le maintien dans les lieux (la sécurité d'occupation, l'interdiction des expulsions ...) et des loyers abordables.
- 4) Un socle européen pour favoriser l'offre de logements abordables, décents et adéquats est indispensable, mais doit se faire à partir d'une analyse plus profonde (analyse des distorsions de concurrence et du poids budgétaire des interventions publiques en méconnaissant les problématiques locales) et avec des interventions mieux ciblées que celles du Socle Européen des Droits Sociaux. En matière de logement, il est indispensable que les objectifs sociaux des politiques publiques soient intégrés au sein du semestre européen. Pour renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, il est indispensable de « socialiser » celui-ci et par voie de conséquence ses indicateurs, comme prendre en compte le taux d'effort net des ménages en matière de dépenses en logement, la précarité énergétique, le nombre d'expulsions, le nombre de sans-abris, le taux de logements vacants, mais aussi les recettes fiscales liées au logement etc., dans l'analyse des déséquilibres macroéconomiques.
- 5) Les recommandations spécifiques par pays devraient soutenir la production d'une offre variée de logements abordables et adéquats, en respectant la subsidiarité en matière de choix d'intervention de politique publique du logement, au-delà des considérations de statut d'occupation et considérer le marché locatif social comme un outil privilégié de cette politique pour permettre l'accès de TOUS à un logement.
- 6) Les autres politiques de l'Union doivent soutenir l'offre de logements abordables et adaptés, notamment en matière d'aides d'État et de marché intérieur, y compris de marchés publics. Le socle des droits sociaux doit devenir aussi un cadre de référence pour évaluer leur propre performance au regard des objectifs de cohésion économique, territoriale et sociale de l'Union Européenne.

- 7) L'Union Européenne doit continuer de soutenir financièrement les investissements sociaux à long terme à travers ses propres fonds structurels, la BEI et au regard du rôle de l'effet levier reconnu de ses interventions, proposer un plan social pour atteindre ses objectifs affichés.
- 8) Le Socle Européen des Droits Sociaux devrait permettre à l'Union Européenne de soutenir à travers ses compétences, ses politiques et ses outils, l'accès à un logement décent, abordable et adéquat pour tous ses citoyens.
- 9) La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Cela comprend :
- ❖ l'accès pour tous à un logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;
 - ❖ le droit à l'accessibilité pour tout type de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
 - ❖ l'arrêt des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage ... dans le parc privé comme dans le parc public ;
 - ❖ l'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence ;
 - ❖ le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active ;
 - ❖ le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété ;
 - ❖ un taux d'effort des locataires dont la quittance (loyers + charges) n'excède pas 20 % des revenus ;
 - ❖ l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins.
- 10) Nous appuyons la suppression des lois rétrogrades dans le domaine du logement (loi ELAN en France ...) et l'obligation de production de logements sociaux (minimum 25 %) dans toutes les communes ou découpages géographiques européens équivalents (passant notamment par la libération des terrains constructibles et la priorité donnée aux bailleurs sociaux à un prix compatible avec l'équilibre des opérations de production de logements sociaux).
- 11) Pour atteindre ces objectifs, nous revendiquons la création, dans chaque État Membre, d'un grand service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité d'accès à tous et la qualité des services dans le cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics. Ce service public de l'habitat devrait particulièrement veiller à organiser une production de logements suffisante, la réhabilitation thermique du parc de logements existants (intégrant la réduction des émissions polluantes et la lutte contre la précarité énergétique), la création d'un système de sécurisation des risques locatifs mettant un terme aux politiques d'expulsions, la mixité sociale, la participation de tous les acteurs du logement.
- 12) Nous revendiquons la priorité à la production de logements publics locatifs sociaux, partout en Europe, pour répondre aux besoins sociaux. Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement conséquent des États avec le soutien de l'UE. Ils doivent s'inscrire dans une cohérence de territoire (transports, emplois, environnement, service publics). Nous portons l'idée forte qu'il faille destiner prioritairement au logement social, les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques, lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique. Nous soutenons également la suppression des plafonds de ressources pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux HLM, notamment pour les ménages ne pouvant se loger dans le privé ou accéder à la propriété, et la relance de l'accession sociale à la propriété avec des dispositifs plus efficaces et mieux sécurisés.
- 13) Concernant la contribution du parc privé, nous réclamons le contrôle de l'utilisation des aides fiscales accordées au privé pour la production de logements conventionnés et la lutte contre la vente à la découpe qui place des milliers de locataires dans de grandes difficultés financières, quand elle ne les jette pas à la rue. Nous soutenons l'instauration dans chaque État Membre d'une « Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat » en lui donnant les moyens nécessaires pour lutter contre les logements vétustes, insalubres et dangereux. Enfin, nous soutenons les mesures de réquisition des logements immédiatement disponibles.

- 14) Au niveau des financements, nous sommes pour favoriser l'aide à la pierre plutôt que l'aide à la personne pour les nouvelles opérations de construction (qui pourrait permettre une baisse de 30 % des loyers). Il faut rééquilibrer progressivement ces aides pour les autres logements. Les dispositifs d'aide à la personne doivent se concentrer sur les situations d'urgence ou pour les revenus modestes, en prenant en compte dans le calcul, la totalité du loyer, y compris les loyers annexes et les charges locatives. Les financements existants doivent s'orienter vers un service public du logement profitant à tous et sortir entièrement des logiques purement mercantiles.
- 15) Nous revendiquons une représentation plus juste des acteurs concernés (collectivités territoriales, organismes HLM, État, locataires et leurs associations ...) dans les structures nationales, régionales ou locales. Le pouvoir de décision est actuellement détenu par des notables, des gestionnaires professionnels ou des banquiers qui ne sont pas directement concernés par les problématiques du logement social ; ils n'y habitent pas et ne vivent pas de l'intérieur les difficultés des premiers concernés. Cependant, ce sont ceux-là qui décident du sort des habitants ; c'est pourquoi, nous affirmons que les locataires doivent prendre leurs affaires en mains. En conséquence, ils doivent obtenir la place majoritaire qui leur revient de droit dans toutes les instances y compris dans les gouvernances des bailleurs sociaux.
- 16) Dans le cadre du dialogue social territorial, les organisations de locataires et les syndicats doivent être associés à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées et participer à la concertation préalable à leurs définitions, aux conventions de mise en œuvre dont elles font l'objet, au suivi de leurs réalisations. Dans la réflexion sur le grand service public du logement et de l'habitat décentralisé que nous voulons, il est possible de s'inspirer de précédents historiques comme celle du modèle de la réforme de la sécurité sociale, en France, en Grande Bretagne et dans d'autres pays européens : une organisation unique, la solidarité et la gestion des caisses par les assurés eux-mêmes reposant sur l'instauration de la démocratie directe et l'élection des conseils d'administration des caisses (système non paritaire $\frac{3}{4}$ salariés, $\frac{1}{4}$ employeurs), un financement autonome fondé sur un système de cotisations (salariales et patronales) sans recours à l'impôt et donc sans contrôle de l'État ... Ce système pourrait parfaitement se transposer au domaine du logement, social dans un premier temps puis à l'ensemble de l'édifice.
- 17) Cela implique une mobilisation de toutes et tous, notamment de celles et ceux du monde du travail, salariés, chômeurs, jeunes, actifs ou retraités pour qui la question du logement est primordiale, avec l'appui et le soutien des organisations (syndicats, associations ...), celles-ci en étant nécessairement initiatrices et force de proposition.
- 18) Parce qu'INDECOSA-CGT milite pour une politique du logement volontaire au sein d'une Europe plus sociale, nos repères revendicatifs s'articulent principalement autour du droit au logement pour tous, de l'obligation de loger les citoyens dans de bonnes conditions et d'obtenir la juste place (la première) aux habitants (locataires, copropriétaires ...) ou/et à leurs représentants (syndicats ou associations d'usagers) dans les gouvernances et les instances décisionnaires, la création à terme d'un grand service public du logement et de l'habitat dans chaque pays de l'Union, permettant de garantir l'atteinte de ces objectifs.



Eau



THÈME
3

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Claude CHAUVEAU

II. Contributions

Arnaud FAUCON, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) L'eau est un bien commun indispensable à la vie qui doit être accessible à tous. L'eau potable ne peut être considérée comme une marchandise. Le droit à l'accès à l'eau potable est inaliénable. Nous revendiquons l'accès de tout citoyen de l'UE (et au-delà) à une quantité mensuelle d'eau gratuite établie au regard des consommations moyennes des ménages, mesure permettant de rester en corrélation avec les besoins de l'époque.
- 2) L'accès commun à l'eau potable implique une égalité des usagers, dans le cadre d'une mission de service public, avec des garanties de continuité, d'accessibilité, de tarif et de qualité de service, au-delà de toute notion financière orientée vers la recherche du profit.
- 3) La qualité, la sécurité, la complémentarité des services doivent s'établir à partir de règles définies démocratiquement en concertation avec les usagers / citoyens ou les associations de consommateurs les représentant.
- 4) L'aménagement du territoire doit, en ce domaine comme en d'autres, s'établir à partir de schémas régionaux et locaux, s'intégrant dans des plans d'ensemble nationaux et européen.
- 5) Nous soutenons la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées, en tenant compte des derniers progrès réalisés dans le sens d'une meilleure intégration environnementale. Nous soutenons la production de petites unités, mieux intégrées aux écosystèmes humains.
- 6) Nous ne soutenons pas le concept pollueur payeur dès lors qu'il offre l'illusion d'un « droit à la pollution », ce qui nous apparaît malheureusement être souvent le cas. Ce concept ne peut s'appliquer que dans le cadre des sanctions prises à l'encontre des structures publiques ou privées qui cherchent à s'affranchir de leurs responsabilités environnementales.
- 7) Chacun s'accorde à considérer que si les ressources en eau potable sont importantes, elles ne sont pas pour autant inépuisables, et dans de nombreux endroits de la planète l'absence de traitement des eaux usées pose des problèmes graves aux populations en matière de santé publique. Une dépollution insuffisante et une pollution par l'intermédiaire de produits phytosanitaires utilisés massivement dans l'agriculture intensive posent aujourd'hui d'importants problèmes au niveau des nappes phréatiques. Il n'est pas admissible de continuer de polluer ou d'exploiter (déboisements, pompages de grande profondeur) les réserves naturelles. Il faut préserver ces ressources.
- 8) Nous nous inscrivons de ce fait dans une lutte permanente contre les gaspillages de toute nature, gaspillages qui naissent de la vétusté des réseaux, de l'arrosage intensif de certaines cultures, ou encore directement de la Politique Agricole Commune...
- 9) Nous revendiquons un renforcement des règles européennes sur l'épandage des produits phytosanitaires et l'utilisation des boues d'épuration.
- 10) Nous appuyons les initiatives en faveur de la recherche, quand celle-ci s'oriente vers le respect de la vie en général et de l'environnement en particulier, sans arrières pensées purement mercantiles.



Pouvoir d'achat



THÈME
4

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Patrice BOUILLON

II. Contributions

Nioucha PERAT, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) Nous revendiquons la création d'un indicateur de parité de pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'UE.
- 2) Nous affirmons la nécessité de définition d'un outil de mesure du reste à vivre, pour l'ensemble des citoyens de l'UE.
- 3) Nous militons pour imposer une taxe contre les entreprises pratiquant les low-costs, source (et non réponse, comme les grandes industries aiment à le répéter) de paupérisation des populations. C'est bien le pouvoir d'achat qui doit augmenter, non la qualité des produits et le niveau de respect des normes sociales et environnementales qui doivent diminuer.
- 4) Nous exigeons le contrôle des labels avançant des arguments environnementaux ou sociaux (commerce équitable, agriculture bio), de leur cahier des charges et de leur application dudit cahier des charges. Le greenwashing est une technique marketing utilisée de façon éhontée et régulière. Dans la jungle des multiples labels "bio", "éthique", "équitable", il devient très difficile sans recherches approfondies, voire franchement impossible, de savoir lesquels sont réellement responsables écologiquement et socialement. Nous soutenons donc la création de critères européens contraignants (sous forme d'un Règlement Européen et d'une agence associée) pour l'obtention de ces labels. Ce Règlement devra inclure non seulement des critères de production, mais aussi des critères environnementaux et sociaux. L'agence devra être constituée de représentants des États Membres, de personnes qualifiées et de représentants des associations de consommateurs à l'échelle européenne.



Rénovation urbaine



THÈME
5

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Isabelle ROCHER

II. Contributions

- 1) Nous affirmons que la réussite d'un projet de rénovation urbaine doit impérativement associer les locataires et leurs associations, de même que les habitants et les associations actives localement, dès le début du dit projet. Ce principe induit une implication de ces acteurs avant même qu'un projet immobilier n'ait vu le jour, bannissant ainsi tout effet de « fait accompli », malheureusement trop fréquent. Ces projets de renouvellement urbain doivent se baser sur l'excellence de la qualité environnementale.
- 2) A ce titre, nous condamnons toutes les dispositions qui visent à diminuer voire à s'affranchir de cette exigence de haute qualité environnementale, sur des logiques économiques.
- 3) Il faut favoriser la réhabilitation complète et en profondeur des appartements plutôt que la démolition chaque fois que c'est possible, notamment lorsque ces logements sont situés dans des zones attractives. Si les logements sont grands, bien aménagés, sans plafond de ressources pour l'attribution du logement, la mixité sociale se fait d'elle-même.
- 4) Les projets de rénovation urbaine ne se limitent pas aux seuls aspects immobiliers. L'insertion professionnelle et l'accès à la formation sont des points clés pour la réussite du projet. Nous refusons les logiques de ghettoïsation qui consistent à sans cesse repousser les populations en difficulté sociale vers d'autres quartiers. La rénovation urbaine est un projet au service des citoyens, pas à celui des promoteurs. Elle ne doit jamais être un effet d'aubaine pour repousser les gens modestes en dehors des centres villes et favoriser ainsi la gentrification des quartiers attractifs.
- 5) La rénovation urbaine ne doit pas avoir pour conséquence, et encore moins pour objectif, l'augmentation des loyers pour un logement de même type, situé dans le même quartier avec le même niveau de service. Ces loyers doivent être appréciés hors aides financières dont les montants et l'effectivité peuvent varier d'une personne à l'autre.



Aménagement du territoire



THÈME
6

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Muriel DUENAS

II. Contributions

- 1) Les aménagements urbains doivent intégrer toutes les dimensions humaines : sociale, économique, environnementale, accessibilité, en phase avec les besoins de notre époque et le développement durable (c'est à dire à contre courant du modèle actuel).
- 2) L'aménagement des territoires doit viser à réduire les inégalités entre ces derniers. Il inclut non seulement les investissements matériels mais également toutes les actions et politiques allant dans ce sens.
- 3) Nous revendiquons la présence et l'écoute des citoyens, à travers les associations de consommateurs, au sein des instances européennes, nationales et locales qui interviennent sur tous les sujets concernant l'aménagement du territoire. Les lois, homologations et normes directement issues de la politique européenne doivent pouvoir être étudiées, débattues et validées par les citoyens directement à ce niveau, sans avoir à en attendre l'application aux niveaux national et local.
- 4) Concernant les projets d'aménagements commerciaux (zones commerciales), tout doit y être pris en compte ; d'abord l'intérêt commercial que peut y trouver un usager (local ou de passage), l'aménagement des transports publics et privés, l'écologie par l'installation de structures d'énergie renouvelable ou vertes (arbres, espaces verts ..) tant pour l'économie que pour l'esthétique et la qualité de vie de ces lieux, ainsi que l'emploi (direct et induit) supposé.



Santé



THÈME
7

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Arnaud FAUCON

II. Contributions

Lucien HISLAIRE, Pascale NOLENT, Martine SELLIER, Christian KHALIFA

- 1) L'UE doit mettre en place des mesures rapides et opérationnelles pour faire face aux crises sanitaires, comme celle du Covid-19. Ces crises peuvent être infectieuses, environnementales, chimiques, alimentaires...
- 2) La Santé doit devenir une compétence partagée et non rester une compétence d'appui, ce qui empêche l'UE de mener des actions coordonnées efficaces au niveau des États Membres. Actuellement, les seules décisions prises au niveau européen concernant les médicaments, le sont au titre des règles commerciales, le médicament étant considéré comme un produit comme les autres. Cela doit cesser pour bâtir dans les meilleurs délais une véritable maîtrise publique et solidaire de tous les domaines qui touchent à la santé.
- 3) A ce titre, il y a urgence à relocaliser en Europe la production de médicaments et sortir de notre dépendance à des pays comme la Chine ou l'Inde. Les pénuries chroniques qui se multiplient ces dernières années ne sont aucunement acceptables, d'autant plus pour des médicaments essentiels.
- 4) Nous devons renforcer de manière très importante le personnel des officines européennes de santé qui doivent de fait prendre un statut public et totalement déconnecté des lobbies des entreprises. Cela nécessite un véritable droit de regard et d'intervention des citoyens via les associations de consommateurs sur toutes ces entités.
- 5) Le volet santé du Fonds Social Européen doit être relevé de façon considérable.



Banques / Assurances Surendettement



THÈME
8

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Loïc DAGUZAN

II. Contributions

Bernard FILLIAT, Lucien BERTIN, Lucien HISLAIRE, Françoise DALLAY, Frédéric FALCHI, Jacques RABOUILLE, Véronique VETEAU, Nolwenn LE COQ, Aurélien SOUSTRE, Nioucha PERAT, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) L'inclusion bancaire doit être effective pour l'ensemble des citoyens européens. Ceux-ci doivent pouvoir accéder aux produits bancaires sans aucune forme de discrimination. Il ne peut être fait appel à la seule bonne volonté des établissements bancaires pour assurer un tel principe, qui devrait donc être soumis à un Règlement européen contraignant pour les États Membres.
- 2) De la même façon, il n'est pas acceptable que les citoyens de l'UE se retrouvent dans l'incapacité financière, administrative ou concurrentielle de pouvoir disposer d'un socle minimal d'assurances. L'UE doit donc veiller à la création d'une offre minimale satisfaisante accessible à tous.
- 3) L'accès au crédit pour les TPE, artisans et commerçants doit être effectif et aider à développer le tissu économique de proximité.
- 4) Le chantier du microcrédit aussi bien personnel que professionnel doit être promu au niveau européen, en y impliquant les associations de consommateurs. Concernant l'éducation et la pédagogie, ces associations doivent être impliquées dans les programmes de l'UE et leurs modalités de mise en œuvre, qui ne peuvent être du seul ressort des banques et assureurs.
- 5) Les pays européens doivent s'aligner sur l'objectif fixé par la Banque mondiale qui est de ramener à 3% d'ici 2030 les frais de transfert d'argent vers les pays en voie de développement.
- 6) D'autre part, l'Europe doit légiférer pour l'ensemble des pays de la zone euro, dans une volonté de diminuer les coûts de transferts d'argent vers les pays en voie de développement et de mieux informer les utilisateurs, en s'inspirant de l'exemple français qui met à disposition et en ligne un comparateur de coûts de transfert d'argent dont la gestion a été confiée à l'Agence française de développement. Il conviendrait donc d'établir une Directive en ce sens, laissant à chaque État Membre le soin de développer une telle agence, avec la mise en place d'un réseau européen de coordination.
- 7) L'Europe doit garantir à tout citoyen de l'UE des processus de sortie des situations de surendettement ponctuelles ou durables maintenant un niveau de vie digne et inclus socialement. Il convient également de réaliser une étude sur la place des frais d'incidents dans le modèle économique de l'activité des banques de détail, tant il apparaît qu'elles semblent prospérer sur ces frais et leurs effets pervers pour les populations.

8) Il y a lieu de mettre en place l'ensemble des préconisations du Comité économique et social européen figurant dans son avis relatif au surendettement (2014/311/06), notamment :

1. *Mise en place d'une procédure appropriée et uniforme fondée sur l'article 38 de la Charte des droits fondamentaux, l'article 114 TFUE, voire l'article 81 TFUE dans tous les États membres, selon des principes généraux proposés par la Commission dans une proposition de directive ce qui démontrera de manière concrète l'intérêt que porte le Parlement à résoudre les problèmes des citoyens européens.*
2. *Ces principes doivent porter sur le caractère rapide et gratuit de la procédure, la suspension des poursuites lorsqu'une procédure destinée à endiguer le surendettement a été ouverte, la vérification des créances, la préservation de l'habitation principale, le traitement sur un pied d'égalité des créanciers ordinaires, la possibilité d'un effacement des dettes dans les situations les plus obérées et l'obligation de laisser au surendetté un «reste à vivre» suffisant pour satisfaire de façon digne aux besoins de la vie courante, l'objectif étant de réintégrer rapidement le consommateur dans une vie économique et sociale.*
3. *L'inclusion bancaire doit être sauvegardée pour les personnes en situation de surendettement afin d'éviter toute exclusion sociale.*
4. *Un encadrement de l'usure doit être mis en place au niveau européen.*
5. *Des mesures visant à développer l'éducation domestique et financière doivent venir en complément, ce qui implique que les moyens nécessaires y soient affectés.*
6. *Il y a lieu de soutenir le concept de «crédit responsable», qui implique de la part des distributeurs comme des souscripteurs des pratiques loyales et éthiques*



Économie Circulaire



THÈME
9

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Philippe ANTOINE

II. Contributions

Arnaud FAUCON, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

- 1) Le modèle de développement économique dominant pratiqué par l'occident pendant des décennies et plus récemment par le reste de la planète ne pourra pas continuer à long terme. Les besoins croissants d'une population mondiale en pleine expansion sont de plus en plus en décalage avec les ressources disponibles de la planète. A cela s'ajoutent des écarts de niveau de vie abyssaux entre les plus riches et les plus pauvres. Il n'est pas envisageable aujourd'hui que l'ensemble de la planète vive au même niveau que les pays les plus riches, car il n'y a tout simplement pas assez de ressources pour cela.
- 2) Nous (ré)affirmons notre attachement indéfectible à une société humaine traitant à égalité l'ensemble de ses membres et assurant à toute personne le plus haut niveau de vie possible, physiquement, intellectuellement et socialement.
- 3) Dans cette optique, nous soutenons le paradigme d'une croissance durable qui vise à inscrire nos activités économiques dans une logique de fonctionnement cyclique analogue à celle des écosystèmes naturels où rien ne se perd, mais tout se transforme. C'est le fondement même de l'économie circulaire. Cela n'est pas qu'une initiative individuelle : elle touche aussi l'écologie industrielle et territoriale dans les échanges de flux et la mutualisation des besoins interentreprises.
- 4) Nous soutenons de ce fait le principe de mutualisation des biens et services partout où cela s'avère possible. De nombreux appareils sont détenus par chaque particulier alors même que leur usage en permettrait une mise à disposition collective (de la tondeuse à gazon, jusqu'à la voiture, en passant par la perceuse et autres outils de bricolage). Cette idée va délibérément à l'encontre du principe actuel omniprésent de « richesse individuelle par la propriété privée ». Nous devons penser notre planète comme un bien collectif, et à ce titre, nous interroger systématiquement sur la durabilité et la pertinence de la possession individuelle, indépendamment de toute considération de revenus.
- 5) Nous soutenons la conception de produits durables, non toxiques et faciles à démonter et réparer, ce qui condamne sans appel l'idée mortifère de l'obsolescence programmée. Cette approche favorise également l'accès de proximité aux produits et services.
- 6) Tout produit mis à disposition des consommateurs doit inclure, dès sa conception, des solutions concrètes pour son traitement en fin de vie (principe de l'écoconception). Nous condamnons avec fermeté le principe d'innovation dès lors qu'il cherche à s'affranchir de cette règle.
- 7) La décroissance, telle qu'elle est promue actuellement, nous apparaît biaisée dans la mesure où elle est portée par une minorité nantie qui cherche à imposer des restrictions à la majorité laborieuse. La réduction de nos consommations ne peut être qu'une volonté globale, visant à supprimer les gaspillages et dépenses inutiles des ressources, ainsi qu'une responsabilisation planétaire conservant la durabilité comme critère principal de l'évolution technologique et consumériste. Plus qu'à une décroissance, nous appelons à une autre croissance, responsable et durable.

- 8) Nous appelons au développement via un investissement massif de l'UE, de l'ensemble des filières de recyclage. Au moment des épisodes de crises, lorsque nous sommes contraints de produire certains équipements (i.e. les masques de protection durant la crise sanitaire de 2020), nous devons viser à ne pas nous retrouver contraints à une crise écologique massive concernant la destruction / le recyclage / la collecte de ces équipements.
- 9) La priorité doit être donnée aux filières de recyclage avant celles d'extraction de nouvelles matières premières. Pour cela, la conception même des produits (gaspillage à la fabrication, consommation d'énergie, réparation...) et leur composition (les produits mélangeant de nombreuses matières sont bien plus difficiles à recycler que ceux qui n'en mélangent que peu, voire n'en utilisent qu'une seule) doivent être repensées. Les matières les plus économes en énergie et en ressources doivent être favorisées.
- 10) Cela passe également par une information détaillée et responsable relative à nos habitudes de consommation, à l'inverse de la logique de modes, et incitant à une plus grande durabilité d'usage de nos produits. Aujourd'hui, de très nombreux produits sont jetés alors qu'ils sont parfaitement fonctionnels, pour de simples considérations de mode. Parallèlement, la remise en état des produits et leur réutilisation doivent être encouragées, dans la mesure où leur coût en énergie et en ressources ne dépassent pas leur coût à neuf. Nous devons lutter avec énergie contre toutes formes de gaspillage.
- 11) L'économie circulaire nous apparaît comme un vecteur majeur de la transformation sociale de notre société. Dans une période de destruction massive d'emplois, elle offre une immense possibilité de reconversion, créatrice d'emplois dotés de sens. Ceci doit cependant s'opérer loin des logiques d'exploitation de la détresse humaine, telles que pratiquées actuellement. L'économie circulaire est une formidable opportunité sociétale pour nous tous, pas une machine méprisante destinée à exploiter honteusement les personnes privées d'emploi et / ou celles plongées dans la misère.
- 12) L'économie circulaire ne doit pas non plus aboutir à un « capitalisme circulaire ». Les savoirs faire, les plans de construction, les technologies doivent entrer dans une notion de bien commun largement partagé, et permettre à toutes les populations de produire localement en fonction de leurs besoins et avec les mêmes capacités de durabilité. L'économie circulaire est un patrimoine commun qui s'oppose avec fermeté à l'égoïsme capitaliste.
- 13) Nous soutenons les échanges de bonnes pratiques au niveau de l'UE. De même, nous soutenons la définition d'une règle européenne, voire mondiale, sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, et nous appelons à toutes les coopérations européennes (associations, citoyens, structures...) sur ces sujets. L'UE doit se doter d'outils contraignants forts et affirmés pour faire de l'économie circulaire un vaste plan d'investissement majeur et durable, aussi bien dans ses objectifs que dans ses motivations (pas de dérives comme celles apparues très rapidement sur la notion de « Bio », par exemple).



Publicité



THÈME
10

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Laurent DESSOLLE

II. Contributions

Nioucha PERAT, Christian KHALIFA, Martine SELLIER

Les points qui suivent sont issus d'un groupe de travail du Conseil Paritaire de la Publicité (CPP). INDECOSA fait partie du CPP et notre représentant était l'un des rapporteurs de ce groupe de travail. INDECOSA fait siens les points suivants :

1. *La publicité doit s'inscrire dans un contexte de responsabilité sociale. Elle doit proscrire toute représentation susceptible de banaliser, ou de valoriser des pratiques ou idées contraires aux objectifs du développement durable. A l'inverse, elle ne doit pas discréditer les principes et objectifs de développement durable. La publicité ne saurait détourner de leur finalité les messages de protection de l'environnement, ni les mesures prises dans ce domaine.*
2. *La publicité ne doit pas induire le public en erreur sur la réalité des actions de l'annonceur ni sur les propriétés de ses produits en matière de développement durable. Elle ne peut exprimer une promesse globale en matière de développement durable si l'engagement de l'annonceur ne porte pas cumulativement sur les trois piliers du développement durable (environnemental, social, économique).*
3. *Le message publicitaire doit exprimer avec justesse l'action de l'annonceur ou les propriétés de ses produits, en adéquation avec les éléments justificatifs transmissibles. Il ne saurait suggérer indûment une absence totale d'impact négatif.*
4. *L'annonceur doit indiquer dans la publicité en quoi ses activités ou ses produits présentent les qualités revendiquées. Si l'argument publicitaire n'est valable que dans un contexte particulier, ce dernier doit être présenté clairement. Lorsqu'une explication est nécessaire, celle-ci doit être claire, lisible ou audible. Dans les cas où cette explication est trop longue pour pouvoir être insérée dans la publicité, l'information essentielle doit y figurer, accompagnée d'un renvoi à tout moyen de communication permettant au public de prendre connaissance des autres informations. Tout message publicitaire reposant sur une étude scientifique doit en indiquer la source. Tout argument de réduction d'impact ou d'augmentation d'efficacité doit être précis et s'accompagner de précisions chiffrées, en indiquant la base de comparaison utilisée.*
5. *Un annonceur ne peut se prévaloir de certaines actions à titre exclusif alors que celles-ci seraient imposées à tous par la réglementation en vigueur. Ce principe n'exclut pas que, dans un but pédagogique, une publicité puisse informer de l'existence d'une réglementation, afin d'en promouvoir la mise en œuvre ou d'inciter le public à y souscrire. Une allégation environnementale ne doit pas mettre en avant l'absence d'un composant, d'un ingrédient, d'une caractéristique ou d'un impact qui n'aurait jamais concerné la famille de produits ou d'activités présentés par la publicité.*
6. *Les signes ou symboles ne peuvent être utilisés que si leur origine est clairement indiquée et s'il n'existe aucun risque de confusion quant à leur signification. Ces signes ne doivent pas être utilisés de manière à suggérer sans fondement une approbation officielle ou une certification par un tiers. Le recours à des logos d'associations, fondations ou tout autre organisme ne doit pas créer de lien abusif entre le partenariat engagé et les propriétés du produit ou de l'action présenté.*

7. *Les termes et expressions utilisés ne doivent pas induire le public en erreur sur la nature et la portée des propriétés du produit ou des actions de l'annonceur en matière de développement durable. Les termes, expressions ou préfixes utilisés ne doivent pas traduire indûment une absence d'impact négatif du produit ou de l'activité de l'annonceur. Le vocabulaire technique, scientifique, ou juridique, peut être utilisé s'il est approprié et compréhensible pour les personnes auxquelles s'adresse le message publicitaire.*
8. *Les éléments visuels ou sonores doivent être utilisés de manière proportionnée à l'argument écologique et aux éléments justificatifs qui l'appuient. Ils ne doivent pas pouvoir être perçus comme une garantie d'innocuité si cette dernière ne peut être justifiée.*
9. *Certains dispositifs reconnus peuvent reposer sur des démonstrations très techniques ou sur des montages complexes dans lesquels le bénéfice en matière de développement durable est indirect (ex. dispositifs dits "électricité verte", "compensation carbone", "Investissement Socialement Responsable", etc.). Lorsque la publicité fait référence à ce type de dispositif, elle doit veiller à ne pas induire le public en erreur sur la portée réelle du mécanisme.*

Les points qui suivent sont ajoutés par INDECOSA dans le cadre de son Manifeste.

- 1) A l'heure actuelle, la publicité plébiscite fortement les entreprises de très grande taille, et souvent peu respectueuses de l'environnement ou d'une société équitable. Plusieurs pistes peuvent être étudiées à ce sujet :
 - ❖ réglementer l'allumage des panneaux publicitaires/des vitrines/ des enseignes hors des horaires d'ouverture, et tout particulièrement la nuit, ce qui réduirait de beaucoup la pollution lumineuse.
 - ❖ Faire bénéficier les collectivités locales de taxes sur les enseignes et publicités extérieures. Ce principe ne doit pas se substituer à la suppression des campagnes publicitaires ne respectant pas les valeurs humaines et environnementales indispensables à la construction de la société à laquelle nous aspirons.
 - ❖ Sur ce dernier point, nous exigeons un contrôle plus strict des affirmations publicitaires dès lors qu'elles portent sur des valeurs humaines. Il est inacceptable que des entreprises prêtes à mettre des familles entières à la rue pour défaut de paiement viennent ensuite se targuer d'être admiratives de l'humanité de leurs clients, ou que des sociétés connues pour être des pollueuses éhontées utilisent l'image d'enfants dans leurs spots publicitaires.
 - ❖ Nous soutenons l'idée que les structures commerciales, quelle qu'en soit la forme (entreprises artisanales, coopératives, associations....) qui font la promotion de biens et de services de proximité, et qui se soucient réellement de développement durable aussi bien sur le plan environnemental que social, puissent bénéficier d'une aide active des collectivités dans cette promotion.



Fiscalité



THÈME
11

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Nioucha PERAT

II. Contributions

Christophe DELCOURT, Christophe GODARD,
Martine SELLIER

- 1) Nous soutenons le principe d'une fiscalité avantageuse pour l'agriculture raisonnée, adaptée aux territoires (en fonction de la région et la nature du sol, par exemple ne pas planter de maïs dans les régions sèches), respectueuse de l'environnement et de sa diversité (polyculture, cultures tournantes, bocages, etc), et répondant à des normes environnementales strictes en accompagnant les agricultures et éleveurs dans une transition écologique ambitieuse, visant à supprimer les modèles actuels. Ces politiques doivent inciter à assurer la conservation, voire le renouvellement des sols.
- 2) Nous appuyons une politique de taxe sur les produits consommés, élaborée en fonction de leur réelle nécessité et de leur impact environnemental. Cette politique doit tenir compte de l'accessibilité des produits et de leur cycle écologique.
- 3) Nous nous prononçons pour la taxation des entreprises dépassant un certain seuil de pollution, sans possibilités d'échanges entre entreprises. De plus, la mesure permettrait de développer de nouvelles filières de recyclage. Cependant, nous redisons notre hostilité à un principe de « pollueur payeur » dès lors que ce principe est utilisé comme un droit à la pollution. Ces taxes doivent donc s'accompagner d'une obligation au retour à une situation non polluante.
- 4) A propos de recyclage, nous militons pour la responsabilité financière et pénale des entreprises ne tenant pas leurs contrats, par exemple en envoyant les déchets dans d'autres pays plutôt qu'en les recyclant eux-même comme prescrit dans leurs contrats. Les États et collectivités concernées doivent user systématiquement de leurs recours, avec une augmentation significative des pénalités et éventuellement des amendes légales.
- 5) Nous nous prononçons pour un soutien financier et fiscal aux circuits courts. Les marchés en territoires doivent veiller à ce que les communes accordent en priorité les emplacements à des producteurs locaux et éthiques, pour des tarifs abordables, plutôt que de privilégier des vendeurs venant de loin et/ou d'exploitations agricoles massives et non respectueuses de l'environnement. De même, fournir une halle de marché permanente pour les producteurs locaux leur offrirait un débouché dans les grandes villes qui leur permettrait de contourner la casse des prix par les grandes enseignes, éventuellement en soutenant davantage les coopératives agricoles.



Alimentation



THÈME
12

Dernière version
Août 2020

I. Tête de file

Arnaud FAUCON

II. Contributions

Rémi CASTAY (PROGEXA), Christian KHALIFA,
Martine SELLIER

- 1) Nous défendons le principe fondamental de l'accès à une alimentation saine de qualité pour tous, en toutes circonstances, y compris lors de graves situations de crise. Se nourrir est un droit qui doit être reconnu et appliqué partout en Europe et dans le monde. Tous les citoyens sans exception doivent pouvoir se procurer et choisir leur alimentation, afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins.
- 2) A cette fin, nous devons protéger et soutenir celles et ceux qui œuvrent à garantir une alimentation saine, accessible, respectueuse de l'environnement et du vivant, dans un cadre social protecteur offrant de bonnes conditions de vie.
- 3) Nous voulons réorienter les investissements gigantesques de la Politique Agricole Commune, tournée aujourd'hui vers le productivisme le plus ravageur et conduisant nombre d'exploitants à des situations ubuesques qui les éloignent de leur métier et leur passent la corde au cou. La PAC doit devenir une Politique Alimentaire Commune, réfléchissant aux enjeux actuels et futurs en développant les modèles agricoles et alimentaires les plus respectueux de l'environnement et de l'Humain. Ces principes ne doivent pas s'appliquer uniquement à une poignée de « nantis », mais concerner tout un chacun.
- 4) Nous nous opposons avec force aux traités de libre échange tels qu'ils sont actuellement conçus dans l'opacité anti démocratique la plus complète par l'OMC et les politiques européennes actuelles, car ceux ci, comme tout ce qui les concerne, n'ont que l'obsession du profit en tête, sans la moindre considération environnementale ni humaine, si l'on excepte quelques habillages marketing.
- 5) Nous condamnons fermement le principe d'innovation appliqué, entre autres, à l'alimentation en ce sens qu'il joue littéralement avec la vie de personnes condamnées à devoir se satisfaire des ressources alimentaires accessibles au regard de leur niveau économique.
- 6) Nous appelons à renforcer l'EFSA (Agence Européenne de Sécurité Alimentaire) et la replacer dans ses missions d'origine, en y interdisant strictement et effectivement les conflits d'intérêt et en y adjoignant les consommateurs européens à travers les associations qui les représentent. Cette présence des consommateurs ne doit pas être seulement consultative mais disposer d'un réel droit d'opposition, d'initiative et de recours à des expertises indépendantes.
- 7) Nous appelons à développer le commerce de proximité en revalorisant le maillage local, à l'inverse des logiques concentrationnaires de la grande distribution qui entraîne un gaspillage monstrueux et indécent des ressources alimentaires, alors même qu'une grande partie des populations ne mange pas à sa faim et encore moins sainement. Cette remise en état des réseaux de proximité doit entièrement intégrer le droit fondamental à une alimentation saine et suffisante au plein développement physique et intellectuel.
- 8) Nous affirmons que l'alimentation fait partie des éléments culturels les plus partagés au monde. L'UE doit se saisir de cette force pour favoriser les échanges entre les peuples, à travers des initiatives pouvant toucher la restauration scolaire, par exemple, de façon plus appuyée qu'actuellement.
- 9) Les labels doivent faire l'objet de cahiers des charges stricts et leur promotion interdite à défaut. Ils doivent être regroupés autant que faire se peut pour en éviter la multiplication facteur d'opacité dans leur compréhension, et être soumis directement au contrôle des consommateurs à travers leurs associations.



Thèmes à développer



Nous le redisons, le Manifeste Européen d'INDECOSA-CGT est un document appelé à vivre, à évoluer, à se développer.

Nous en référons un examen régulier et chercherons à nous appuyer sur son contenu pour développer notre offre de formations.

Nous avons pleinement conscience que d'autres thèmes méritent d'être abordés, et nous invitons l'ensemble de nos militants et alliés à nous faire part de leurs propositions, afin que nous puissions poursuivre ce travail vivant.

A ce jour, nous avons déjà identifié plusieurs thèmes qui devraient s'y ajouter :

1) **L'énergie**

L'accès à l'énergie est un aspect incontournable de notre société, et partout dans l'UE cette question se pose. Il conviendra d'en aborder les aspects sociaux et environnementaux ainsi que les enjeux majeurs sur l'avenir de notre planète

2) **La téléphonie**

Longtemps restreinte aux seules communications, la téléphonie a investi le champ des données, et semble ne plus vouloir s'arrêter dans cette voie. Les équipements, leur impact sur la santé, les enjeux sur la sécurisation des informations, autant de points à aborder.

3) **La culture**

Souvent oublié des domaines de la consommation, l'accès à la culture est pourtant un aspect primordial de nos sociétés, un point essentiel dans la construction d'une réelle égalité de traitement des citoyens.

4) **Le numérique**

Au plus fort de la crise sanitaire de 2020, combien de réponses (administration, consommation, lien social, maintien scolaire...) passaient par le numérique ? Énormément. Et combien de citoyens européens s'en trouvent pourtant exclus ? Beaucoup trop. A l'heure du « tout connecté », les enjeux du numérique sont vastes, et vont devenir de plus en plus présents dans la vie des consommateurs.